



# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG 340/Inf. 4  
22 septembre 2009  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



## **PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Session supplémentaire de la réunion des Points focaux du PAM

Le Caire (Égypte), 30 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2009

## **Application du Document sur la gouvernance**



## **ÉTAT DE L'APPLICATION DES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR ALIGNER LE SYSTÈME DU PAM SUR LE DOCUMENT SUR LA GOUVERNANCE ADOPTÉ PAR LA QUINZIÈME RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES**

Le Document sur la gouvernance, adopté par la décision IG 17/5 de la Quinzième réunion des Parties contractantes tenue à Almeria (Espagne) en janvier 2008, dispose dans sa dernière partie que le Secrétariat entreprendra un certain nombre d'actions prioritaires en vue d'aligner le système du PAM sur ses prescriptions. En outre, la réunion des Points focaux du PAM, tenue en juillet 2009 à Athènes (Grèce), a demandé au Secrétariat de préparer et soumettre un rapport séparé sur les mesures prises en application du Document sur la gouvernance. À cet effet, le présent rapport expose succinctement toutes les mesures prises à ce jour par le Secrétariat et les progrès accomplis à cet égard au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

1. *Rétablissement du poste de Coordonnateur adjoint du PAM aux responsabilités horizontales, mais doté de responsabilités opérationnelles et de réseautage plus distinctes*

Le mandat du poste de Coordonnateur adjoint a été actualisé en conséquence en mettant plus particulièrement l'accent sur les responsabilités horizontales relatives à l'application du Document sur la gouvernance et aux travaux du Comité exécutif de coordination. Le poste vacant a été pourvu avec effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

2. *Création du Comité exécutif de coordination (CEC)*

La création du CEC a été l'une des premières mesures prises au début de l'exercice biennal 2008-2009. Le Secrétariat a rédigé le mandat du CEC sur la base des prescriptions du Document sur la gouvernance et des décisions respectives des réunions des Parties contractantes et il l'a soumis à la réunion du Bureau d'avril 2008 pour approbation. Depuis lors, le CEC a été pleinement opérationnel et a tenu sept réunions, dont certaines adossées à d'autres réunions du PAM, et il a maintenu ouverte la communication par voie électronique sur un certain nombre de questions. Les résumés des délibérations des réunions du CEC ont été communiqués au Bureau et aux Points focaux du PAM, ainsi que le demandait le Document sur la gouvernance. Lors de l'examen du mandat du CEC, les Points focaux du PAM ont tenu à préciser, à leur réunion de juillet 2009, que le CEC est un organe consultatif.

La mise en place du CEC a conduit à renforcer le travail en équipe de toutes les composantes du PAM avec l'Unité de coordination, en intensifiant l'échange d'informations, la planification stratégique, le suivi et les rapports sur la mise en œuvre du programme de travail. Le CEC a également assuré le suivi de questions horizontales. Enfin, il a permis d'établir et finaliser les programmes de travail sur cinq ans et deux ans en ayant recours à une approche de planification intégrée et stratégique, pour les soumettre à l'examen de la session supplémentaire de la réunion des Points focaux du PAM à la fin septembre 2009.

3. *Mise en place d'un système à même d'assurer l'intégration sur la base de la section du Document sur la gouvernance concernant la planification*

Le CEC, sous l'orientation de l'Administratrice chargée du PAM/Coordonnatrice adjointe, a établi les projets de programmes de travail thématiques sur cinq ans et deux ans. Les deux documents reposent sur les prescriptions de la section consacrée à la planification dans le Document sur la gouvernance, comme de se fonder sur une analyse SWOT et ils visent à renforcer le système de gouvernance interne du PAM et à rehausser la visibilité du PAM, et ils reposent aussi sur les propositions de la réunion des Points focaux du PAM tenue en

juillet 2009. De plus, le CEC a également pris en compte l'agenda international actualisé concernant l'environnement et le développement durable, les contextes existants et nouveaux relatifs à la gouvernance en Méditerranée ainsi que l'entrée en vigueur de la plupart des instruments juridiques du PAM pour la majorité des Parties contractantes. Le CEC a en outre aligné le programme de travail biennal du PAM sur le programme de travail sur cinq ans, apprêtant ainsi un seul programme intégré articulé autour de trois grands thèmes: changement climatique, gestion des écosystèmes et gouvernance. Au titre de la gouvernance, l'une des actions prioritaires définies consiste à renforcer le système de planification en vue d'assurer une meilleure intégration des travaux des composantes du PAM tant dans le programme de travail sur cinq ans que dans le programme de travail biennal.

4. *Établissement d'un système d'audit efficace et régulier de toutes les composantes du PAM qui contrôlera toutes les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et par des ressources externes*

Conformément aux prescriptions du Document sur la gouvernance, les travaux de l'Unité de coordination, du MED POL et des CAR pour la période 2006-2008 ont été soumis à un audit de bonne gestion financière. Le rapport d'audit, ses recommandations ainsi que le plan d'action établi par le Secrétariat pour les appliquer, ont été intégralement communiqués au Bureau et aux Points focaux du PAM. L'application du plan d'action au moyen de mesures définies par le Secrétariat et le PNUE pour aligner pleinement le système du PAM sur les recommandations de l'audit constitue une tâche prioritaire pour le Secrétariat. Des rapports réguliers au Bureau et aux Parties contractantes sur l'état d'application sont aussi envisagés. Conformément à la pratique des Nations Unies, le prochain audit devrait être réalisé en 2013, sauf stipulation contraire.

5. *Établissement d'une section spécifique du site web du PAM consacrée à la réforme de la gouvernance du PAM*

Les travaux visant à concrétiser cette prescription sont en cours. D'ici la fin de l'année, une section complète consacrée à la réforme de la gouvernance du PAM sera affichée sur le site web du PAM, y compris une nouvelle section relative aux procédures et mécanismes de respect des obligations et au Comité de respect des obligations.

6. *Mandats des composantes du PAM*

Un projet de mandat modèle a été établi par l'Unité de coordination et a été utilisé par toutes les composantes du PAM pour élaborer leurs propres mandats. Après avoir fait l'objet de consultations avec le CEC et le Bureau, les projets de mandats ont été examinés et convenus lors des réunions des Points focaux des composantes du PAM. La réunion des Points focaux du PAM, tenue en juillet 2009 à Athènes (Grèce), a formulé un certain nombre de propositions en vue d'améliorer le texte et de rendre les mandats plus cohérents et ciblés. Pour tenir compte de toutes les propositions, le Secrétariat s'est employé durant l'été à établir une version plus courte et concise des projets de mandats des composantes, appliquant ainsi une approche collective et intégrée, pour examen à la session supplémentaire de la réunion des Points focaux du PAM prévue pour les 30 septembre-1<sup>er</sup> octobre au Caire (Égypte).

7. *Préparation du modèle d'accord de pays hôte*

Un projet de modèle d'accord de pays hôte pour les CAR, rédigé par l'Unité de coordination en consultation avec le CEC, a été examiné par le Bureau des Parties contractantes en juin 2009. Le projet de modèle est en cours d'examen par le PNUE et les services juridiques des Nations Unies, et une fois qu'il aura été confirmé par le PNUE, il sera officiellement envoyé

aux pays concernés pour négociation. Le projet actuel comporte un certain nombre d'éléments qui harmoniseraient le statut des CAR et renforceraient leur efficacité opérationnelle ainsi que leurs relations avec l'ensemble du système du PAM, y compris avec l'Unité de coordination. L'approche préconisée dans les accords des pays:

- a) règle le fonctionnement des CAR en tant qu'organes de caractère national à vocation régionale. Les droits et devoirs ont été uniformisés et révisés en conséquence;
- b) clarifie les relations des Centres avec tous les autres organes et instances du système du PAM en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité globales du PAM, conformément à une prescription du Document sur la gouvernance et aux déclarations récurrentes des Parties contractantes à toutes leurs réunions récentes;
- c) dote les Centres d'une autonomie fonctionnelle quant à leurs prestations dans le cadre du PAM.

8. *Examen et actualisation de la stratégie du PAM en matière d'information et de communication*

Dans un premier temps, pour mener à bien cette tâche, le Secrétariat a engagé une évaluation prospective de la situation, des besoins et des enjeux futurs dans le domaine de l'information et de la communication. Le mandat de l'évaluation est finalisé et le processus va démarrer au début novembre 2009. Le principal résultat escompté sera un rapport détaillé comportant un cadre d'options stratégiques pour étayer l'élaboration de la stratégie d'information et communication du PAM en 2010-2011. Le rapport devrait aussi proposer une série d'actions simples à impact rapide ("quick-wins") à mener dans le court terme avec les ressources existantes pour faire connaître plus efficacement les questions du PAM, y compris le projet FEM, en attendant la finalisation de la stratégie de communication révisée du PAM.